



Saint-Cast-le-Guildo

Délibérations prises et sujets abordés lors de la séance du Conseil Municipal du mercredi 24 septembre 2014 – 20 Heures
--

Présents : Mme ALLORY, Mme EGRIX, M. MENARD, Mme BLANCHET, M. LORRE, Mme LECLERC, M. COJEAN, M. LANCELOT, Mme DESCOMES, M. MONTFORT, Mme DERUELLE, M. VALOT, Mme BODIN, M. JARRY, Mme BREBANT, M. BOUCHONNEAU, Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, M. HERVE, M. BREGAINT, M. PROD'HOMME.

Absente excusée représentée : Mme DOSIN représentée par Mme DERUELLE.

Secrétaire de Séance : M. JARRY.

*

. INTERVENTION DE MADAME EDITH FONTENEAU – VEOLIA – CONCERNANT LES RAPPORTS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE CONSEIL MUNICIPAL DES 24/04/2014, 06/06/2014 ET 11/07/2014

AFFAIRE N° 1-A – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX

Considérant la démission de Monsieur Gérald BIGOT de son rôle de Conseiller Municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau membre au sein de la commission d'urbanisme et de travaux.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Ange MONTFORT.

Monsieur Gérard VILT propose sa candidature.

Monsieur Johann PRODHOMME propose sa candidature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 17 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE)**

Résultats des Votes :

Ange MONTFORT	Gérard VILT	Johann PRODHOMME
17 Voix POUR	5 Voix POUR	1 Voix POUR

- **DESIGNE Monsieur Ange MONTFORT** comme membre de la **Commission Urbanisme et Travaux**

Font donc partie de la commission Urbanisme et Travaux :

- Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- René LORRE
- Gilbert MENARD
- Magali EGRIX
- Jocelyn VALOT
- Yves HERVE
- Ange MONTFORT

AFFAIRE N° 1-B – REMPLACEMENT D’UN DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Considérant la démission de Monsieur Gérard BIGOT de son rôle de Conseiller Municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau membre au sein de la commission des affaires scolaires.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Guillaume BOUCHONNEAU

Monsieur Gérard VILT propose sa candidature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 18 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE)**

Résultats des Votes :

Guillaume BOUCHONNEAU	Gérard VILT
18 Voix POUR	5 Voix POUR

- **DESIGNE** Guillaume BOUCHONNEAU comme membre de la Commission des Affaires Scolaires

Font donc partie de la commission des affaires scolaires :

- Présidente : Josiane ALLORY, Maire
- Valérie LECLERC
- Jacqueline BLANCHET
- Jocelyn VALOT
- Eve-Marie DERUELLE
- Annie LEBLANC
- Guillaume BOUCHONNEAU

AFFAIRE N° 1-C – DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE NAUTIQUE

Considérant la démission de Monsieur Gérard BIGOT de son rôle de Conseiller Municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Centre Nautique de Saint-Cast le Guildo

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Guillaume BOUCHONNEAU.

Monsieur Bruno BREGAINT propose sa candidature.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
Par 18 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE)**

Résultats des Votes :

Guillaume BOUCHONNEAU	Bruno BREGAINT
18 Voix POUR	5 Voix POUR

- **DESIGNE** Monsieur Guillaume BOUCHONNEAU comme délégué suppléant au Centre Nautique de Saint-Cast le Guildo

Pour rappel Délégué titulaire du Centre Nautique : Magali EGRIX

AFFAIRE N° 1-D – DESIGNATION D’UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »

Considérant la démission de Monsieur Gérald BIGOT de son rôle de Conseiller Municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant « sécurité routière »

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Gilbert MENARD.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L’UNANIMITE**

- **DESIGNE** Monsieur Gilbert MENARD comme nouveau correspondant « Sécurité Routière »

**AFFAIRE N° 2 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
MANDAT 2014-2020**

Madame Josiane ALLORY, Maire, demande à l’Assemblée d’approuver une modification du règlement intérieur du Conseil Municipal pour la période correspondant au mandat 2014-2020. Cette modification consiste en la création d’un nouvel article 8 bis relatif à la création de commissions extramunicipales.

« Article 8 Bis : Les Commissions extra-municipales

Le Conseil municipal peut créer des commissions extra-municipales afin d’associer les citoyens à la vie de la Commune et de faire appel aux compétences de la société civile. Elles sont composées de six membres élus et de six membres non élus.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe la composition du « collège élu » pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat Municipal en cours. La désignation des membres élus des Commissions extra-municipales est effectuée au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, d’y renoncer.

Les membres non élus seront désignés par décision du Maire.

Chaque commission extra-municipale est présidée par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire qui est membre de droit.

Les commissions extra-municipales n’ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions. »

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE**

**Par 19 Voix POUR (dont le pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE)
et 4 Abstentions (Mme MICHEL, M. VILT, M. HERVE, Mme LEBLANC)**

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur relatif au mandat électoral 2014/2020.

AFFAIRE N° 3-A – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « CULTURE ET PATRIMOINE »

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission extra-municipale « culture et patrimoine » sera force de propositions et assurera le suivi de la « politique » du patrimoine et le plan d'actions du développement culturel de Saint Cast le Guildo. Ainsi tout dossier en lien avec le patrimoine, les bibliothèques, l'accès à la culture et à l'art pourra lui être soumis. Celle-ci sera composée de 6 membres Elus et 6 membres non-élus.

Elle demande au Conseil Municipal de désigner 6 Membres Elus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE**

Par 22 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE) et 1 Abstention (M. HERVE)

- **DESIGNE** comme membres de la Commission extra-municipale « Culture et Patrimoine » :
- Magali EGRIX
- Jocelyn VALOT
- Eve-Marie DERUELLE
- Ange MONTFORT
- Thomas JARRY
- Annie LEBLANC

AFFAIRE N° 3-B – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « ECO-CITOYENNETE »

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission extra-municipale « Eco-Citoyenneté » aura pour missions principales : sensibilisation, formation, actions en vue de préserver l'environnement pour nous et les générations futures.

Elle demande au Conseil Municipal de désigner 6 Membres Elus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE**

Par 22 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE) et 1 Abstention (M. HERVE)

- **DESIGNE** comme membres de la Commission extra-municipale « Eco-Citoyenneté » :
- . Olivier COJEAN
- . Frédérique BREBANT
- . Guillaume BOUCHONNEAU
- . Géraldine DESCOMES
- . Johann PRODHOMME
- . Gérard VILT

AFFAIRE N° 3-C – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « JEUNESSE ET SPORT »

Madame le Maire informe l'assemblée que la commission extra-municipale « Jeunesse et Sport » se préoccupera des aspects liés à la coordination sur la commune de l'offre de service en sports et loisirs et des événements sportifs pour tous. Les différents projets en matière d'infrastructures sportives seront également abordés. Les jeunes de la commune devront être sollicités pour l'ensemble des projets les concernant en matière de culture, de sport, de nouvelles technologies ou encore d'éducation...

Elle demande au Conseil Municipal de désigner 6 Membres Elus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE**

Par 22 Voix POUR (dont 1 pouvoir de Mme DOSIN à Mme DERUELLE) et 1 Abstention (M. HERVE)

- **DESIGNE** comme membres de la Commission extra-municipale « Jeunesse et Sport » :

- . Magali EGRIX
- . Christian LANCELOT
- . Valérie LECLERC
- . Bruno BREGAINT
- . Johann PRODHOMME
- . Anne-Laure BODIN

AFFAIRE N° 4- DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE RAT ANNEE 2014

Suite à l'exposé de Madame ALLORY, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** d'ouvrir et de modifier les crédits suivants du **budget RAT** pour l'année 2014 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

- | | |
|---|---------|
| - Article 6063 « Fournitures d'entretien et de petit équipement » | + 100 € |
| - Article 6066 « Carburant » | + 600 € |
| - Article 61551 « Matériel roulant » | + 300 € |

Recettes

- | | |
|---|-----------|
| - Article 7474 « Subventions Communes » | + 1 000 € |
|---|-----------|

AFFAIRE N° 5 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CUISINE CENTRALE - ANNEE 2014

Suite à l'exposé de Madame ALLORY, Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de modifier et d'ouvrir les crédits suivants du **budget CUISINE** pour l'année 2014 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Programme 11 « Cuisine »

Article 2188 – « Autres immobilisations corporelles »

- 100 €

Article 275 – « Dépôts et cautionnements versés »

+ 100 €

AFFAIRE N° 6 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET COMMUNAL ANNEE 2014

Suite à l'exposé de Madame ALLORY, Maire :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de modifier les crédits suivants du **budget COMMUNAL** pour l'année 2014 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 65737 – « Autres établissements publics locaux »

+ 1 000 €

Article 617 – « Etudes et recherches »

- 1 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Programme 110 – « Acquisition de terrains »

Article 2111 – « Terrains nus »

+ 20 000 €

Programme 115 – « Cantine Garderie »

Article 2313 – « Constructions »

- 20 000 €

**AFFAIRE N° 7 – DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR – TITRE IRRECOURVABLE –
BUDGET COMMUNE – ANNEE 2014**

Madame ALLORY Josiane, Maire, expose à l'Assemblée que malgré les poursuites engagées restées sans résultat, un titre de recettes est irrécouvrable.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **EST FAVORABLE** à l'admission en non-valeur du titre suivant émis à l'encontre de :

BUDGET COMMUNE

Année 2012

- Titre 626 – Droit de voirie 686,40 €

AFFAIRE N° 8 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE PROCLUB – DENREES ALIMENTAIRES

Vu l'article 31 du code des marchés publics,
Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Madame ALLORY, Maire, informe l'Assemblée que dans le cadre de la renégociation du marché public concernant les denrées alimentaires de la Cuisine centrale, un contrat a été signé avec la Société PROCLUB – prestataire de services pour établissements publics – pour l'année 2015.

Ce prestataire de service, a pour mission de lancer les appels d'offres et d'interroger l'ensemble des fournisseurs alimentaires et non alimentaires. Il devra présenter ensuite le résultat de ces appels d'offres lors de Commission de Référencements Départementales. Les fournisseurs de chaque gamme de produits seront choisis collectivement pour une période d'un an.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRE N° 9 : TRANSPORT DES ELEVES DE LA COMMUNE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2014/2015 – CHOIX DU TRANSPORTEUR

Madame Valérie LECLERC, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités auprès de plusieurs compagnies de transports en vue d'assurer le transport des élèves de la Commune pour les activités sur le temps scolaire durant l'année scolaire 2014/2015 :

- à la piscine de Saint-Cast Le Guildo
- au centre nautique de Saint-Cast Le Guildo
- au festival du Rire de Matignon
- au cinéma Eden de Saint-Cast Le Guildo

Elle propose de retenir la **C.A.T. (Compagnie Armoricaine des Transports) de Dinan** qui est la seule à avoir fait des propositions pour assurer le transport des élèves pour les activités sur le temps scolaire durant l'année scolaire 2014/2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de retenir la CAT pour assurer le transport des élèves pour les activités sur le temps scolaire durant l'année scolaire 2014/2015 aux conditions suivantes :

	Ecole Publique St-Cast	Ecole Privée St-Cast	Ecole Privée Guildo
Piscine	45 € TTC	45 € TTC	45 € TTC
Centre Nautique (séances de Voile)	45 € TTC	45 € TTC	45 € TTC
Festival du Rire	58 € TTC	58 € TTC	58 € TTC
Cinéma EDEN (Noël)	45 € TTC	45 € TTC	45 € TTC

AFFAIRE N° 10 - ACTUALISATION ET REVERSEMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, notamment son article 23 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2333-4, L.3333-3 et L.5212-24,

Vu la loi de finances rectificative n°2014-891 du 08/08/2014

L'assiette de la taxe sur la consommation finale d'électricité repose uniquement sur les quantités d'électricité fournies ou consommées, avec un tarif exprimé en euro par mégawatheure (€/MWh).

Les tarifs de référence prévus à l'article L.3333-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sont les suivants :

. 0,75 €/MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA ;

. 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et égale ou inférieure à 250 kVA.

En application de l'article L.2333-4 du CGCT, le Syndicat Départemental d'Energie a fixé le coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité dont il assure la perception, en appliquant aux deux tarifs de référence précités un coefficient de 8.

En 2014, le coefficient actualisé a été fixé par le SDE à 8,34.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

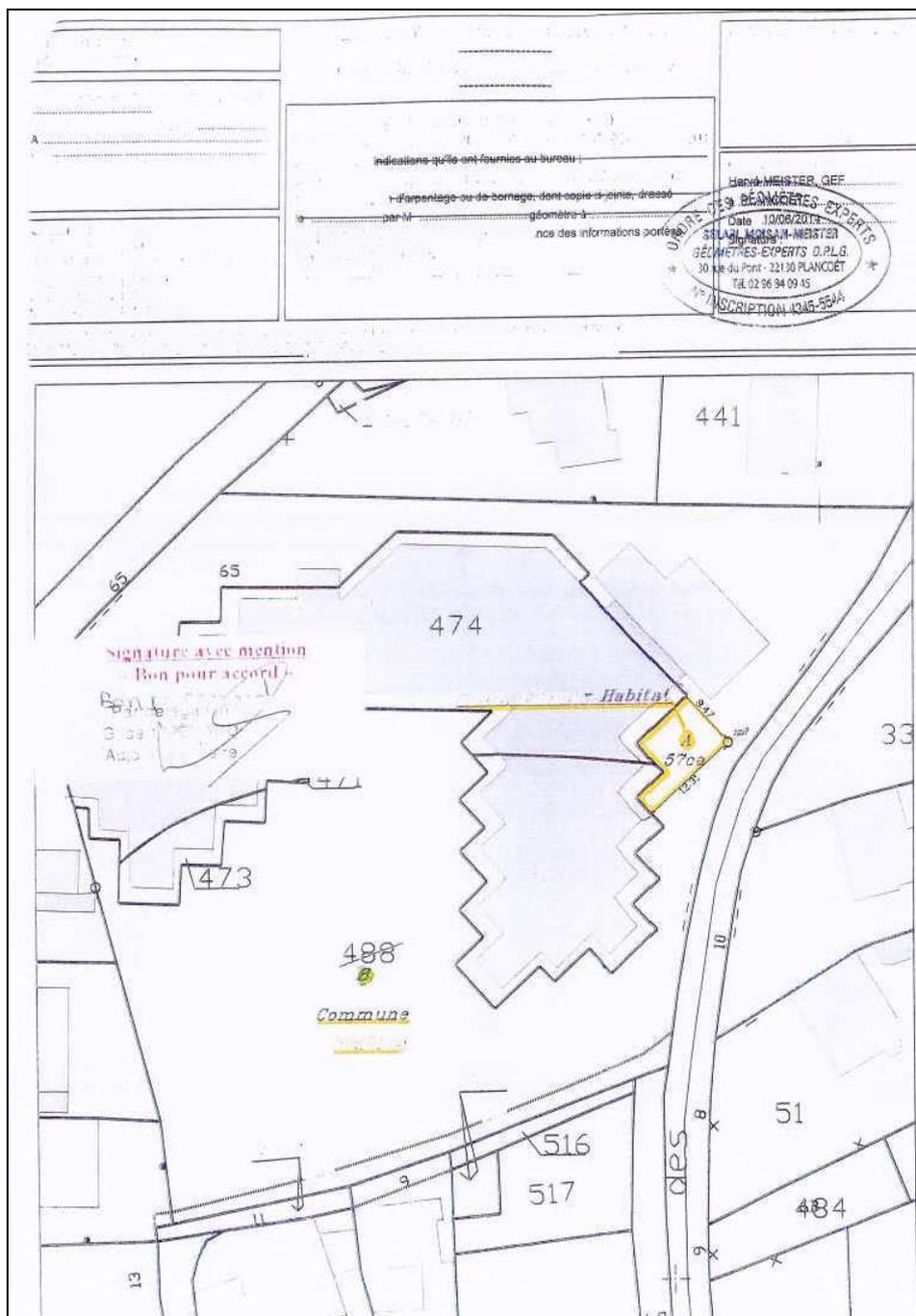
- **EMET** un avis favorable à la perception de la taxe en 2015 afin d'accepter le reversement par le Syndicat Départemental d'Energie de la part de taxe actualisée, ceci afin de pouvoir bénéficier du régime rural de participation.

AFFAIRE N° 11 – CESSION DE TERRAIN A CÔTES D'ARMOR HABITAT

Monsieur MENARD Gilbert, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, demande à l'Assemblée si elle est favorable de céder à Côtes d'Armor Habitat pour l'euro symbolique, le terrain nécessaire à l'extension de l'EHPAD, soit 57 m² conformément au modificatif du parcellaire cadastral annexé à la présente.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** cette cession pour l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié découlant de cette cession.



AFFAIRE N° 12 – AUTORISATION ACQUISITION PARCELLE CADASTREE SECTION 159 B n° 2569

Monsieur MENARD Gilbert, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme, informe l'assemblée que Monsieur et Madame BUCK Brian ont mis en vente leur terrain cadastré section 159 B n° 2569 d'une superficie de 6.134 m², situé rue de Saint Eniguet.

Ce terrain contigu au lotissement Bel Air, constituerait une réserve foncière.

Vu l'avis de France Domaine, Monsieur MENARD propose l'acquisition de ce terrain suivant la proposition des vendeurs

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à acquérir le terrain cadastré section 159 B n° 2569 pour un prix de 74.000 € net vendeur

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié.
- **PRECISE** que les frais d'agence et notariés seront à la charge de la Collectivité.



AFFAIRE N° 13 - COMPOSITION ET CONDITIONS DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33, 33-1,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 19 Juin 2014 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2014 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de

- ❖ 66 agents pour la Commune
- ❖ 32 agents pour l'EHPAD

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **FIXE**, à cinq, le nombre de représentants titulaires du personnel et à cinq le nombre de représentants suppléants du personnel pour le CT et le CHSCT,
- **DECIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants du collège employeur égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants au CT et au CHSCT.
- **DECIDE**, le maintien des membres Elus titulaires et suppléants au Comité Technique mis en place par délibération en date du 24 Avril 2014 soit

. Présidente : Josiane ALLORY

. Représentants Titulaires :

- Olivier COJEAN
- Jocelyn VALOT
- Valérie LECLERC
- Ange MONTFORT
- Marie-Madeleine MICHEL

. Représentants Suppléants :

- Frédérique BREBANT
- Anne-Laure BODIN
- Eve-Marie DERUELLE
- Thomas JARRY
- Gérard VILT

Et l'élection d'une Vice-Présidente lors du Comité Technique en date du 25 Juin 2014 :

. Vice Présidente : Jacqueline BLANCHET

- **DECIDE** de donner la voix délibérative au collège employeur pour le CT et pour le CHSCT

AFFAIRE N° 14 - 1ERE TRANCHE DE TRAVAUX – REHABILITATION DU BOIS BRAS
--

Monsieur René LORRE, adjoint au Maire, indique à l'Assemblée que le Bois Bras, patrimoine forestier communal d'une superficie de 14 ha, n'a pas fait l'objet d'une gestion appropriée depuis de nombreuses années.

Il précise qu'un diagnostic avait été réalisé par le service environnement (unité nature / forêt) de la DDTM le 2 juin 2010 confirmant l'état d'abandon de la forêt et du vieillissement des peuplements.

Ce document proposait un programme de coupes et travaux étalé dans le temps et permettant de rétablir l'équilibre.

Suite à une visite du Bois Bras le 27 août 2014, il apparaît que les priorités sont le renouvellement des futaies résineuses âgées des parcelles cadastrées section C n° 44 et 47, présentant un dépérissement avancé

- La parcelle C n° 44 d'une superficie de 2,4757 ha est constituée d'une futaie de pin maritime âgée, peu dense, avec un sous-étage de bois blanc (saule – bouleau)
- La parcelle C n° 47 d'une superficie de 1,8580 ha est constituée d'une futaie feuillue et d'une futaie résineuse d'épicéa de sitka âgée arrivée à maturité dont la surface n'excède pas un hectare.

Monsieur LORRE précise que la 1^{ère} tranche est à programmer de la manière suivante :

- * L'exploitation des bois sous la forme de coupe à blanc en deux périodes : hiver 2014 et été 2015
- * Le rangement des rémanents et la préparation des sols dans la continuité de l'exploitation
- * Le reboisement en deux périodes : hiver 2014 et hiver 2015
- * Les entretiens de plantation à raison de deux passages par an pendant 4 ans

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer la 1^{ère} tranche de travaux prioritaires aux Bois Bras pour 2014/2015 comprenant l'exploitation de bois et le reboisement

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer la 1^{ère} tranche de réhabilitation du Bois Bras

AFFAIRE N° 15 - AIRE DE CARENAGE – APPROBATION DE LA CONVENTION ET TRANSFERT DE L'OUVRAGE AU CONSEIL GENERAL

Monsieur René LORRE, adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire :

- à transférer l'ouvrage « Aire de Carénage » au Conseil Général
- à signer la convention correspondante pour la remise de l'ouvrage à titre gratuit

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** Madame le Maire

- à transférer l'ouvrage « Aire de Carénage » au Conseil Général
- à signer la convention correspondante pour la remise de l'ouvrage à titre gratuit

AFFAIRE N° 16 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – EFFACEMENT DE RESEAUX BT/EP/TEL RUE DES QUAIS ET RUE DES PIERRES SONNANTES
--

Monsieur René LORRE, Adjoint en charge des travaux, informe que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à la pré-étude de l'effacement de réseaux BT/EP/TEL rue des Pierres Sonnantes et rue des Quais.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser, Madame le Maire, à procéder à l'étude détaillée du projet de l'effacement de réseaux BT/EP/TEL rue des Pierres Sonnantes et rue des Quais.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'étude détaillée du projet d'effacement de réseaux BT/EP/TEL rue des Pierres Sonnantes et rue des Quais.

AFFAIRE N° 17 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE – REMPLACEMENT D'UN FOYER DEFECTUEUX AU LIEUDIT LA BAILLIE

Monsieur René LORRE, Adjoint en charge des travaux, informe que le Syndicat Départemental d'Energie a procédé à l'étude du remplacement d'un foyer situé au lieudit « La Baillie ».

Le coût total de l'opération est estimé à 550 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
APRES UN VOTE A MAIN LEVEE
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le projet du remplacement d'un foyer au lieudit « La Baillie » présenté par le SDE pour un montant de **550 € HT**

Notre commune ayant transféré la compétence « électricité » au SDE, celui -ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60% calculé sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

AFFAIRE N° 18 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON - Exercice 2013

En vertu des dispositions de l'article 73 de la loi n° 95-101 relatives au renforcement de la protection de l'environnement, complétées par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui prévoient que les Maires ou Présidents d'EPCI auxquels les communes ont transféré leurs compétences, présentent à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel.

Monsieur LORRE, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le rapport annuel de l'exercice 2013 sur « **le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets** » établi par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

AFFAIRE N° 19 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSANISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON - Exercice 2013

En vertu des dispositions de l'article 73 de la loi n° 95-101 relatives au renforcement de la protection de l'environnement, complétées par le décret 95-635 du 6 mai 1995, qui prévoient que les Maires ou Présidents d'EPCI auxquels les communes ont transféré leurs compétences, présentent un rapport annuel à leurs assemblées délibérantes.

En vertu de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur LORRE, Adjoint au Maire, présente à l'Assemblée le rapport annuel de l'exercice 2013 sur « **le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC)** » établi par la Communauté de Communes du Pays de Matignon.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
PREND ACTE**

INFORMATIONS

- **INTERVENTION DE MONSIEUR CHRISTIAN LANCELOT : INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MATIGNON**

- **INTERVENTION DE MONSIEUR RENE LORRE : INFORMATIONS SALLE D'ARMOR**

- **INTERVENTION DE MADAME VALERIE LECLERC : INFORMATIONS TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Décisions prises par le Maire en vertu de l'Article L2122-22 du Code général des Collectivités territoriales

RENONCIATION A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - ALINEA 15

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
Mme CATROS Jacqueline	Maison 4, rue d'Ar Vro	AL n° 116	15/07/2014
Cts LEBOULANGER	Maison 45, rue Tourneuf	AH n° 213	15/07/2014
M. HARDUIN Jean-Claude	Terrain rue de la Ville Norme	A n° 825	15/07/2014
Mme ISERN Lolita	Maison chemin du Port aux Oranges	159 B n° 2589	15/07/2014
M. de PARCEVAUX Yves	Terrain rue du Chanoine Ribault	AI n° 573	26/08/2014
M. ROSSIGNOL Pascal	Appt et garage 66 bis, rue du Sémaphore	AC n° 649	29/07/2014
Consorts GODINOT	Maison 32, avenue de Pen-Guen	AN n° 471, 569, 570, 468, 759, 586	29/07/2014
Cts SABELLICO	Terrain 40, rue du Moulin Bily	AB n° 451p	29/07/2014
Cts HILLE	Maison 37, rue des Vallets	AC n° 546	29/07/2014
Cts LECLERC	Maison 1, rue de la Fosserolle	AE n° 372	29/07/2014
Cts ROUTIER	Terrain 39, rue Tourneuf	AH n° 692	29/07/2014
Mme TRENTESAUX Sophie	Maison rue du Sémaphore	AC n° 250, 253	12/08/2014
Cts MENARD	Terrain 2, rue de la Bassière	B n° 194p	12/08/2014
Mme BEDFERT Louise	Terrain Sainte Brigitte	159 A n° 737	12/08/2014
M. DELEPLACE Louis	Maison 57, rue du Moulin Bily	AB n° 690	12/08/2014
M. MOSNIER François	Maison 21, rue de la Fresnaye	A n° 617	12/08/2014
Mme LE COZ Brigitte	Terrain rue du Paradis	AN n° 316, 685, 694	12/08/2014
Cts FAISANT	Maison 14, rue des Has	AB n° 403	26/08/2014
M. DUBOIS François	Maison 9, rue de la Corniche en l'Isle	AD n° 270	26/08/2014
M. BOURDAIS Dominique	Maison 56, rue du Moulin Bily	AB n° 198, 199	26/08/2014

Mme FRELAUX Francine	Maison 1, rue de la Ville Auvay	C n° 500	26/08/2014
Mme GELLEZ Nathalie	Maison 37, rue du Grand Domaine	B n° 602	26/08/2014
SCI EMERAUDE	Terrain 40 boulevard de la Mer	AL n° 313	26/08/2014
Cts TRONET	Maison 12, rue Notre-Dame	B n° 122	26/08/2014
OHIER Hubert	Appartement 31, boulevard Duponchel	AK n° 71	26/08/2014

*